



# SAINT-CLAUDE

## À LA RECONQUÊTE DE SES ESPACES PASTORAUX

### 1. PRÉSENTATION GLOBALE DU PROJET

#### 1.1 *Évolution des paysages sanclaudiens*

Saint-Claude, à l'origine appelée Condat (du celte condate = confluent), n'était qu'une forêt avant l'arrivée des premiers moines, qui commencèrent les défrichements au début du V<sup>e</sup> siècle.

La présence importante de buis de très bonne qualité pour la tournerie, conjuguée à la fréquentation importante des pèlerins dans la cité, ont fait se développer une économie basée sur l'artisanat.

L'accroissement de la population de la ville, qui est passée de 3 500 habitants au début du XIX<sup>e</sup> siècle, à 14 000 habitants dans les années 1930, dans une région au climat très rude l'hiver, explique en partie les paysages extrêmement dégarnis du début du XX<sup>e</sup> siècle.

L'aire de l'industrie du lapidaire, du diamantaire, de la pipe et plus récemment de la plasturgie, a entraîné un abandon des pratiques individuelles agricoles, cause première de la fermeture du paysage. La topographie de la ville reste un frein à la mécanisation de cette agriculture et limite donc l'installation d'exploitants.

#### 1.2 *Outils et enjeux de la réouverture des paysages*

Aujourd'hui, Saint-Claude souffre de la fermeture de ces paysages. Et pourtant, depuis plus de vingt ans, la commune œuvre pour leurs réouvertures par des campagnes de déboisement... mais le constat est là : sans entretien régulier et adapté, la forêt regagne du territoire et se retrouve aux portes de la ville. Le coût de ces travaux de débroussaillage est une charge de plus en plus importante pour la collectivité.

En février 2012, la commune s'est lancée dans une démarche Agenda 21. Les études réalisées, notamment pour l'axe « *Améliorer le cadre de vie et dynamiser le centre-ville* », ont diagnostiqué une fermeture croissante des paysages et des sites pastoraux essentiellement liée à la déprise agricole et à un défaut d'entretien. Cette pression végétale importante, à proximité des zones urbanisées, nuit au cadre de vie des habitants, des visiteurs, à la biodiversité et dissimule la richesse de notre patrimoine architectural et paysager si particulier.

Par conséquent, un programme de travaux a été récemment établi pour répondre aux enjeux :

- ✚ environnementaux :
  - réouverture des paysages
  - accroissement de la biodiversité
  - entretien des paysages
  - maintien des espaces réouverts
  - maintien des paysages emblématiques du Jura
  
- ✚ économiques :
  - création d'une dynamique agricole dans le secteur
  - valorisation des animaux utilisés pour le pâturage



- ✚ touristiques :
  - mise en valeur de l'architecture et des singularités géographiques de la ville
  - renforcement de l'attractivité du territoire
  
- ✚ sociaux :
  - amélioration du cadre de vie des Sanclaudiens
  - création d'un lien avec les habitants par la présence d'un troupeau de chèvres sur la commune.

### **1.3 Programme de travaux pour une gestion différenciée**

#### **1.3.1 Première phase du programme d'action**

La première phase de ce programme a consisté en une étude, réalisée d'octobre à novembre 2012 par un stagiaire Sylvain Tartavez, et à la mise en œuvre de ses préconisations. Ce travail avait donc pour finalité de limiter la dynamique d'embroussaillage sur la commune de Saint-Claude et s'est déroulé en 4 étapes :

- ✚ Inventaire préalable des parcelles communales ouvertes ou non, peu ou pas pâturées, qui risquaient de s'enfricher. Le bilan de cet inventaire a permis de classer les parcelles par ordre de priorité en fonction de différents critères : enfrichement, accessibilité, intérêt écologique, agriculteur à proximité, fréquentation.
  
- ✚ Inventaire des troupeaux présents sur le secteur. Le bilan de cet inventaire a permis de dégager trois points principaux :
  - constat de troupeaux de petits effectifs en moyenne présents à proximité des zones ciblées ;
  - présence d'une grande diversité d'espèces et de races. Au niveau des bovins, on trouve par exemple des Montbéliardes, des Salers, des Galloway et des Highland ;
  - un accord de principe a été donné par tous les agriculteurs, éleveurs ou association sur le projet entrepris par la commune pour des parcelles de proximité.
  
- ✚ contact avec les éleveurs locaux pour la mise en place d'un pâturage sur certaines parcelles communales. Après des visites de terrain avec les agriculteurs pour définir les potentiels de pâturage des sites concernés, des conventions de mise à disposition ont pu être signées (exploitants ou propriétaires de chevaux).
  
- ✚ programmation d'opérations de restauration à réaliser pour permettre le pâturage des parcelles communales. Ces opérations ont pour objectif de supprimer la végétation ligneuse gênante, de favoriser le passage des troupeaux et de former des parcours de pâturage plus cohérents (surfaces plus importantes). Elles ont été planifiées en fonction des demandes spécifiques des agriculteurs car leurs conduites et les habitudes de leurs troupeaux sont différentes. Ces opérations sont coordonnées par le service Espaces Naturels et Loisirs de la commune.

Cette action de lutte contre l'embroussaillage par la mise en place de pâturage sur les parcelles de la commune de Saint-Claude est donc un travail de longue date. Elle a déjà permis de régler le sort



des parcelles les plus intéressantes au niveau agricole mais persiste le problème des parcelles plus enclavées au niveau de la ville et moins valorisables au niveau agricole.

### **1.3.2 Seconde phase du programme d'action**

La seconde phase, concerne précisément ces dernières qui n'intéressent pas les professionnels de l'élevage, car sans intérêt agricole en l'état à cause de leurs faibles surfaces, de leur topographie montagnaise difficile, et de la qualité de leur pâture trop pauvre.

Elle a déjà permis d'établir les critères de sélection pour le choix des sites, la liste des sites sélectionnés, le moyen d'entretenir les espaces réouverts, l'espèce adaptée pour cela et le choix de sa gestion en troupeaux, à savoir :

- ✚ les sites identifiés pour ce programme :  
Ils sont au nombre de dix et représenteront, après travaux, une surface supplémentaire de pâturage d'environ 12 ha.
  
- ✚ les critères de sélection des sites retenus :  
Ils sont au nombre de cinq :
  - l'origine de la nature du terrain : les anciennes pâtures, landes et jardins ont été favorisés ;
  - la situation géographique : les deux principales entrées de la ville, coté route de Genève et coté route de Lyon ;
  - la proximité de la rivière : pour redécouvrir son tracé ;
  - la qualité paysagère : pour dégager des points de vue disparus ;
  - l'intérêt écologique : pour améliorer la biodiversité.

À l'exception de deux sites, le résultat de notre sélection fait apparaître une localisation des parcelles au fil de la Bienne et du Tacon.

- ✚ L'entretien des espaces réouverts :  
Le pastoralisme s'est imposé comme une évidence. C'est l'outil le plus adapté à l'exploitation des parcelles retenues, en fortes déclivités et à faibles valeurs nutritionnelles. Un pâturage, dont la pression est bien gérée, permet, d'une part, de maintenir ouvert des espaces et paysages débroussaillés et, d'autre part, de contribuer à l'ouverture de nouveaux sites. Il améliore la biodiversité des pâtures. De plus, et la flore et la faune, comme les écosystèmes, se diversifient.
  
- ✚ L'espèce animale adaptée à la réouverture des sites de Saint-Claude :  
Le type de végétation présent derrière les débroussaillages et les coteaux très pentus de certains de ces sites font de la chèvre l'animal le plus adapté en début de programme. Le troupeau pourra évoluer dans le temps, en fonction de la qualité du pâturage.

La chèvre est un personnage discret mais présent de longue date dans le paysage sanclaudien. Elle apparaît ici où là dans des documents d'archives. Au XV<sup>e</sup> siècle, des italiens installés à Saint-Claude utilisaient leurs poils dans la confection du droguet (l'ancêtre du drap), activité fleurissante à l'époque. Peu exigeante pour la nourriture, productrice de lait, la chèvre a longtemps été préférée à l'élevage bovin, bien moins adapté au relief et à la faible qualité des pâturages.



Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le lait de chèvre aurait apporté un plus à la perfection des fromages. On fabriquait traditionnellement à Saint-Claude du chevret, petit fromage à base de lait de chèvre et de vache, encore fabriqué aujourd'hui par quelques chevriers.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est l'industrie pipière qui utilisait la peau des chèvres (peau de bêtes dures) pour polir les pipes. À cette époque, on trouve déjà trace du chemin des chèvres, qui relie l'avenue du Cimetière à la rue du Tomachon où le pâtre communal menait les chèvres de ses concitoyens sur les « parcours » (terres peu fertiles réservées au pacage des troupeaux) du secteur.

Les habitants de Saint-Claude restés longtemps mainmortables, utilisaient la viande de chèvre pour se nourrir. Durant la mauvaise saison, ils les saumuraient pour les conserver.

La « chèvre salée » est la spécialité culinaire de Saint-Claude, elle est encore consommée en grande quantité d'octobre à avril, très prisée des locaux et des touristes.

✚ Le choix de la gestion du troupeau de chèvres :

Au regard des parcelles retenues, de faible à très faible qualité nutritionnelle actuellement, d'accès difficile et de surface réduite, la gestion de ces pâturages en l'état n'a pas vraiment intéressé les éleveurs locaux que l'on a rencontré. Par contre, l'un des chevriers proches de Saint-Claude a pour projet de diversifier sa production laitière et envisage une meilleure valorisation de ses chevreaux mâles. D'un commun accord et sous convention, il mettra à disposition de la commune, dès le printemps, un certain nombre de chevreaux mâles. La quantité d'animaux sera calculée annuellement, en fonction du plan de gestion qui sera établi prochainement. Les chèvres seront récupérées par l'éleveur à l'automne. En contrepartie, la Ville assurera la surveillance et le déplacement du troupeau mis à sa disposition. Pour cela, un agent communal sera spécialement détaché à ce poste de berger urbain.

Dans une ville relativement encaissée, l'ouverture et la reconquête des paysages à proximité de la ville et le retour du pastoralisme sont des enjeux fédérateurs, sur un territoire caractérisé par la rencontre de l'espace rural et naturel avec l'espace urbain à dominante industrielle. Le présent projet s'intègre pleinement dans le diagnostic en cours pour la requalification de Cœur de Ville, qui comprend une étude pré-opérationnelle du Cœur de Ville lui-même, et un atelier d'urbanisme pluridisciplinaire, conduit par cinq étudiants en master, qui vise à définir la place et l'identité de Saint-Claude en tant que bourg-centre du territoire. La valorisation des points de vue depuis les ponts et surplombs, et les accès directs depuis le Cœur de Ville à des parcours paysagers, sont des aspects qui seront traités particulièrement dans l'étude. Les paysages sanclaudiens ont un caractère emblématique et sont une constituante majeure de l'attractivité de la ville tant pour ses visiteurs que pour ses habitants. Ce projet tisse le lien entre un passé à dominante rurale et les tendances d'aménagements actuelles, où le cadre de vie devient un atout incontournable des villes, et l'environnement, une préoccupation partagée.

Au regard du contenu de notre projet, la Chambre d'Agriculture et le Parc naturel régional du Haut-Jura ont conseillé à la Commune de Saint-Claude de déposer un dossier pour l'appel à projet 2016 PDRR 2014-2020 de Franche-Comté concernant la « mise en valeur des espaces pastoraux ».